Procédure de création d'une fiche « association » ou « professionnel » sur le site de la commune de Saint Didier de Formans

- 1/ Se rendre sur le site de la commune : https://mairie-stdidierdeformans.fr/
 - Rubrique « Vie économique », puis « annuaire professionnels » pour un professionnel et rubrique « Vivre ensemble » puis « annuaire des associations » pour les associations.
 - Descendre en bas de page : cliquez sur « accès à la contribution »
 - Une nouvelle page NEOPSE s'ouvre :



2 cas de figure se présentent :

- **2A/** Dans le cas où vous avez déjà créé un compte Neopse, entrez votre identifiant et votre mot de passe.
- **2B/** Dans le cas où vous n'avez pas de compte, cliquez sur **« Je m'inscris »** et remplissez les informations demandées.



^{*} Attention : votre mot de passe doit comporter au minium 10 caractères et être composé d'au moins un caractère en majuscule, un caractère en minuscule et un chiffre.

Un mail vous sera adressé sous quelques heures par Neopse afin que vous validiez la création de votre compte.

Vous pourrez ainsi vous reconnecter ultérieurement à partir du lien contenu dans ce mail, et avec votre mot de passe précédemment défini :

3/ Vous arrivez sur la page suivante :



Cliquez sur « **Suivant** » (petite présentation de l'outil Neopse), puis à la fin de cette présentation, cliquez sur « **Je commence** ».





4/ Cette page d'accueil va vous permettre d'inscrire vos informations (associations ou professionnels) sur le site de la commune de Saint Didier de Formans

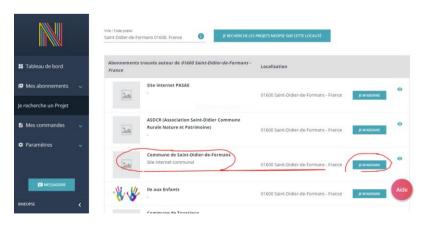


Cliquez sur « Mes abonnements » et « Je recherche un projet », indiquez le code postal 01600 et choisir « Saint Didier de Formans ».

Cliquez sur « je recherche un projet Neopse dans cette localité »



Nota : Si vous avez au préalable rempli votre fiche d'informations correctement, avec le code postal de Saint Didier de Formans, vous arriverez directement sur le choix de la figure ci-dessous.



Une liste s'affiche:

Choisir « Commune de Saint Didier de Formans », « Je m'abonne »

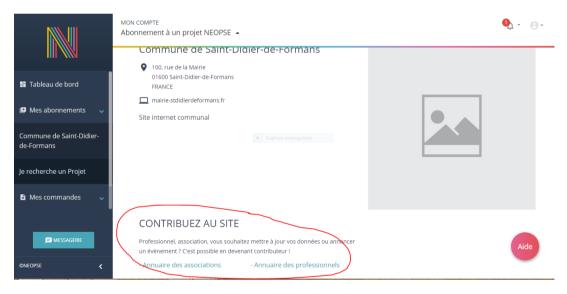
Cliquez sur « je confirme »

5/ Sur cette page vous pouvez désormais contribuer en créant votre fiche sur l'annuaire.

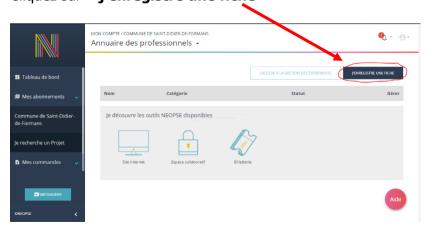


Descendre en bas de page

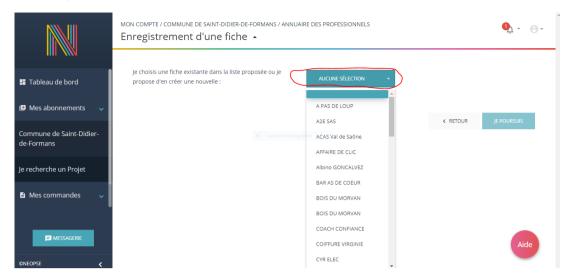
Dans « **Contribuez au site** », Cliquez sur « **annuaire des associations** » ou « **annuaire des professionnels** », selon ce qui vous concerne.



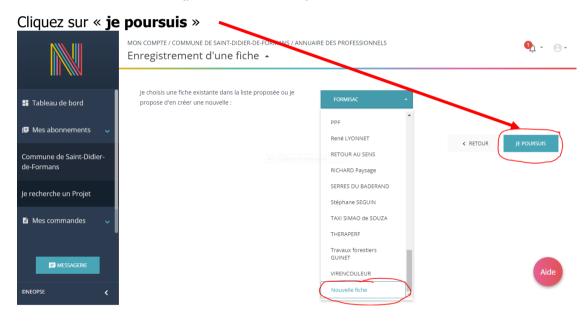
Cliquez sur « j'enregistre une fiche »



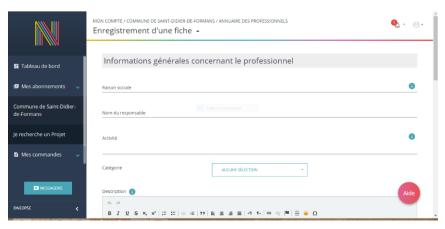
Cliquez sur « **aucune sélection** », afin d'afficher le menu déroulant la liste des professionnels (ou associations)



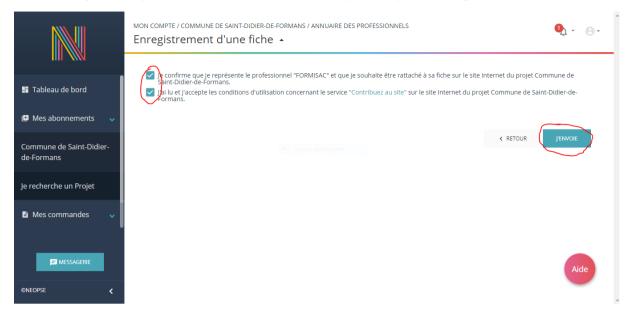
Sélectionnez une fiche déjà existante (pour une mise à jour) ou bien cliquez sur « **nouvelle fiche** » en bas du menu (pour une création)



6/ <u>Pour la création d'une fiche,</u> remplissez bien toutes les lignes demandées, notamment tous les visuels tels que vignette, images, pièces jointes...et cliquez sur « **j'envoie** »



7/ Pour la modification d'une fiche, confirmez que vous êtes le professionnel (ou association) et acceptez les conditions d'utilisation, puis cliquez sur « **j'envoie** »

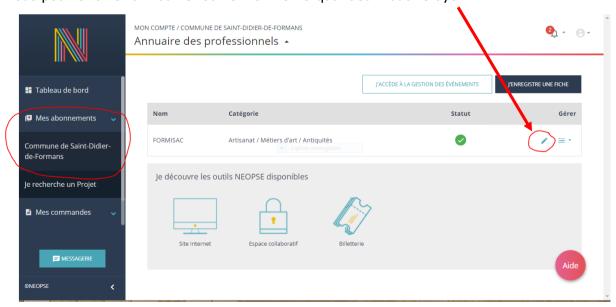


8/ Une fois votre fiche créée ou modifiée, celle-ci doit être validée par l'administrateur du site ; Ce n'est pas instantané ! L'administrateur est informé par mail de votre demande.

Vous recevrez donc un mail vous informant de la validation...ou pas (cas très rare) de votre fiche.

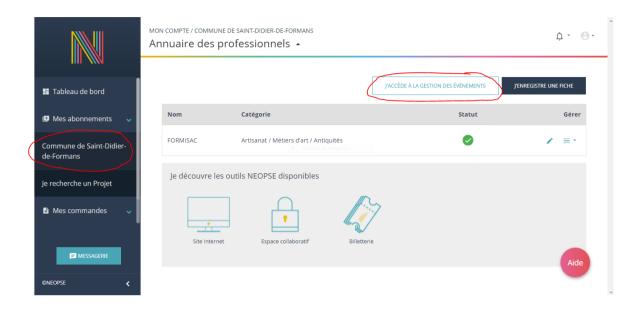
Reconnectez-vous sur le site en utilisant le lien envoyé dans ce mail.

Vous retrouverez alors votre fiche en choisissant de nouveau « **Commune de Saint Didier de Formans** », puis en cliquant sur l'annuaire sur lequel vous avez créé votre fiche. Vous pourrez ainsi la modifier ou l'enrichir en cliquant sur l'outil Crayon.

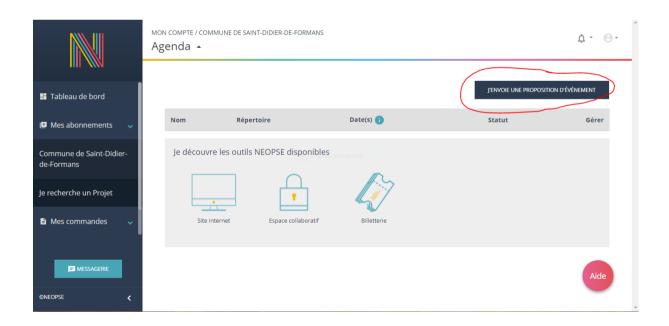


9/ Pour ajouter un évènement dans l'Agenda du site de la commune

Sélectionnez la commune de St Didier de Formans, l'annuaire concerné (professionnels ou associations), puis votre fiche, et cliquez sur « j'accède à la gestion des évènements »

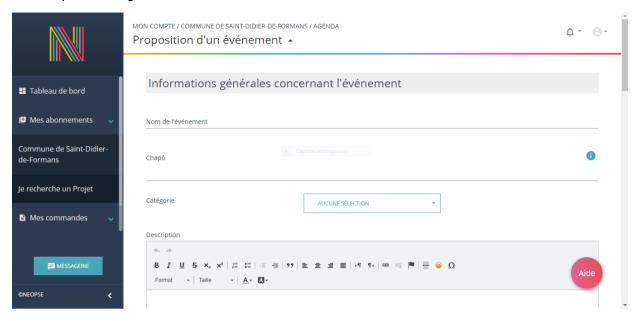


Puis cliquez sur « j'envoie une proposition d'évènement »



Remplissez tous les champs, sans oublier de sélectionner votre fiche dans « contribution », en bas de page

Puis cliquez sur « j'envoie »





Nota : toute création de fiche, toute modification de fiche, toute contribution à l'Agenda de la commune ne sera affichée sur le site qu'après validation par l'administrateur du site.

Après une modification de fiche et en attendant la validation par l'administrateur, il n'est plus possible d'accéder à cette fiche.

Si malgré ces informations vous rencontrez des soucis ou avez des questions, n'hésitez pas à utiliser les boutons d'aide, à contacter l'assistance Neopse ou adressez un mail à l'administrateur du site adjointcommunication@saintdidierdeformans.fr